

Cette entente est importante pour le Canada, puisque plusieurs saumons, qui ont pour origine des rivières canadiennes, sont capturés au cours de leurs trajets migratoires à destination des eaux du Groenland. L'année dernière, 1,077 tonnes de saumon ont été prises au large de la côte ouest du Groenland. De ce nombre, on estime que 45 pour cent des prises étaient d'origine canadienne. L'imposition de contingents sur ces interceptions est essentielle à la protection des stocks de saumon de l'Atlantique en provenance du Canada. En 1981, la valeur commerciale du saumon de l'Atlantique débarqué au Canada était approximativement de \$7,000,000 et les revenus générés par la pêche sportive du saumon étaient estimés bien au-delà des \$27,000,000.

L'organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique nord (OCSAN), créée par la Convention, aura comme objectif principal de contribuer, par voie de consultation et de coopération, à la conservation, à la restauration, à la mise en valeur et à la gestion rationnelle des stocks du saumon de l'Atlantique. Le contrôle des interceptions du saumon sera l'une des premières fonctions de l'Organisation.

Le Canada sera membre du Conseil de l'OCSAN, de même que de deux de ses trois commissions. La première réunion de l'OCSAN aura lieu à Edimbourg (Ecosse) dans un proche avenir.

POUR RENSEIGNEMENTS:

Adéodat Ross  
Pêches et Océans  
Communications  
240, rue Sparks  
Ottawa (Ontario)  
K1A OE6

(613) 995-2085

Ron Stein  
Pêches et Océans  
Affaires internationales  
240, rue Sparks  
Ottawa (Ontario)  
K1A OE6

(613) 995-2188